

Ô Mon Amour !

Demander une intervention Art & Vie et Province

Marche à suivre par l'organisateur pour introduire une demande :

POUR LES PROGRAMMATEURS RECONNUS

1. Remplir le formulaire qui se trouve à cette adresse :

http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=383b1254eb44dbeec28f45be0a3bbdde837de4c4&file=fileadmin/sites/artsscene/upload/artsscene_super_editor/artsscene_editor/documents/Documents_Bruno/Formulaireintervention2016.pdf

OU

allez sur la page <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8402>

Dans la rubrique « ART ET VIE », remplir le formulaire « Formulaire de demande de subside Art et Vie » (il s'agit du même formulaire que pour les demandes « Programme Rock »).

2. Envoyer une copie de ce formulaire dûment rempli

Au Ministère de la Communauté Française - Direction générale de la Culture
Service de la diffusion - Tournées Art & Vie
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
(02 / 413.25.16)

et

Au Service Culturel de votre province.

3. L'accord sera validé par l'envoi d'un mail, à l'organisateur et à la compagnie de Théâtre, le mois de la représentation.

4. Aide financière

- Art et Vie : 150€
- Les provinces donnent, en général, 50% de la subvention Art et Vie mais cela peut varier d'une province à l'autre.

INFOS IMPORTANTES :

- Code Art & Vie du spectacle Ô Mon Amour ! : 5983-31
- Les demandes doivent être introduites au moins 6 semaines avant la représentation.
- Les demandes pour des représentations durant le dernier trimestre de l'année civile doivent être introduites avant le 30 septembre de cette année.
- Les listes des organisateurs reconnus se trouvent ici : <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8143>

POUR LES ÉCOLES (SECONDAIRE SUP.)

1. Remplir le formulaire qui se trouve à cette adresse :

http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=2cd1eb7d95d51d9c1e1a19dc4818478b4c8bab5d&file=fileadmin/sites/artscene/upload/artscene_super_editor/artscene_editor/documents/Documents_martine/2019FormSUP.pdf

OU

allez sur la page <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=8402>

Dans la rubrique « SPECTACLE À L'ÉCOLE », remplir le formulaire « Formulaire de demande d'intervention secondaire supérieur - hors catalogue Spectacle à l'école ».

2. Envoyer une copie de ce formulaire dûment rempli

- Au Ministère de la Communauté Française - Direction générale de la Culture
Service de la diffusion - Tournées Art & Vie
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
(02 / 413.30.89)

et

- Au Service Culturel de votre province.

3. L'accord sera validé par l'envoi d'un mail, à l'organisateur et à la compagnie de Théâtre, le mois de la représentation.

4. Aide financière

- Art et Vie : 150€
- Les provinces donnent, en général, 50% de la subvention Art et Vie mais cela peut varier d'une province à l'autre. NB : Le budget école de la province du Hainaut est épuisé pour 2023.

INFOS IMPORTANTES :

- Code Art & Vie du spectacle Ô Mon Amour ! : 5983-31
- Les demandes doivent être introduites avant le 01/12 pour le 1er semestre de l'année civile (janvier à juin) et avant le 30/09 pour le 2e semestre de l'année civile (septembre à décembre).
- Les représentations doivent avoir lieu durant le temps scolaire.